Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Elaboration la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le « TRI Centre » du bassin hydrographique de la Guadeloupe

Proposition de Stratégie Locale de gestion du Risque Inondation

Version 2

WAMK027RIV

Aout 2018

Informations qualité

Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par :
1	24-08-18	NM - OT	NM
2	04-09-18	NM-OT	NM

Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
C.COLARD	Cap Excellence	04-09-18
S.LADISLAS	Cap Excellence	04-09-18
L.ZENON	Cap Excellence	04-09-18
Y.LANDRE	Cap Excellence	04-09-18

Copie à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :

Table des matières

1. Rappel du contexte d'élaboration de la SLGRI 1

1.1 La Directive Inondation et son impact sur la politique française de gestion des inondations 1

1.2 La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) 3

1.3 La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) 5

1.3.1 Vocation et contenu de la SLGRI 5

1.3.2 Modalités de mise en œuvre 6

2. Les éléments à l'origine de la proposition de SLGRI formulée 8

2.1 Introduction 8

2.2 La stratégie du PAPI d'intention des Grands Fonds (2014) 9

2.2.1 Le constat à l'origine de la stratégie 9

2.2.2 Les objectifs 9

2.2.3 Méthode d'élaboration 10

2.2.4 La stratégie retenue pour le PAPI d'intention des Grands Fonds 10

2.3 Le PGRI (2015) 11

2.4 Le PAPI des Grands Fond 14

2.4.1 Les axes d'actions 14

2.4.2 Bilan à mi-parcours du PAPI d'intention des Grands Fonds (mars 2018) 14

2.4.3 Evaluation du programme d'actions du PAPI des Grands Fonds 19

2.5 Les principaux enseignements du diagnostic mené dans le cadre de la SLGRI (2018) 22

2.5.1 Dispositifs et outils de protection existants 22

2.5.2 Aléas et enjeux 23

2.5.2.1 Périmètre du PAPI des Grands Fonds 23

2.5.2.2 Commune de Baie Mahault 24

2.5.3 Pistes d'amélioration possible à l'issus de diagnostic 26

3. Proposition de la SLGRI 28

3.1 Une démarche concertée 28

3.2 Choix de la Stratégie 28

3.3 Dispositions de la SLGRI 29

3.3.1 Correspondance de la SLGRI avec le PGRI 31

Liste des figures

Figure 1 : Cycle de décomposition de la Directive Inondation à l'échelle locale 1

Figure 2 : Les 3 niveaux de mise en œuvre des documents stratégiques 3

Figure 3 : Synthèse des différentes interactions issues de la stratégie nationale 4

Figure 4 : Inondation terrestre sur le territoire du PAPI des grands Fonds (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014).....23

Figure 5 : Inondation par submersion marine sur le territoire du PAPI des Grands Fonds (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014) 24

Figure 6 : Aléa inondation terrestre sur la commune de Baie Mahault 25

Figure 7 : Aléa submersion marine sur la commune de Baie Mahault 26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des objectifs / dispositions du PGRI Guadeloupe 12

Tableau 2 : Etat d'avancement « global » des actions du PAPI d'intention des Grands Fonds..15

Tableau 3 : Détail de l'état d'avancement des actions du PAPI d'intention des Grands Fonds (avancement des prestations) 16

Tableau 4 : Enjeux impactées par les inondations débordement de cours d'eau (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014).....23

Tableau 5 : Enjeux impactées l'aléa submersion marine (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014) 24

Tableau 6 : Correspondance PGRI-SLGRI 31

Acronymes et abréviations

GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation
PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
TRI	Territoire à Risque Inondation Important

1. Rappel du contexte d'élaboration de la SLGRI

1.1 La Directive Inondation et son impact sur la politique française de gestion des inondations

En Europe, cela fait plusieurs années que les inondations constituent le risque naturel le plus sérieux au regard des dégâts qui en découlent aussi bien sur le plan matériel que sur le plan humain, allant jusqu'au milliard d'euros de dégâts et causant la mort de plusieurs centaines de personnes.
Face à ce constat catastrophique, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/CE, plus généralement appelée « Directive Inondation » (DI), relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Il s'agit de la première directive dans le domaine de la prévention des risques qui permet, aujourd'hui, d'orienter la politique française autour de deux axes : prioriser l'action et mobiliser les acteurs.
Cette directive, transposée en droit français par la loi du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » et complétée par le décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, vise à :

- Réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, l'activité économique et le patrimoine environnemental culturel ;
- Conduire à une vision homogène et partagée des risques, nécessaire à la priorisation de l'action.

La Directive Inondation impose aux États membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle fixe une méthode de travail et un calendrier intégrant un cycle de révision tous les six ans. La figure ci-dessous présente les étapes successives qui constituent un cycle.

Figure 1 : Cycle de décomposition de la Directive Inondation à l'échelle locale

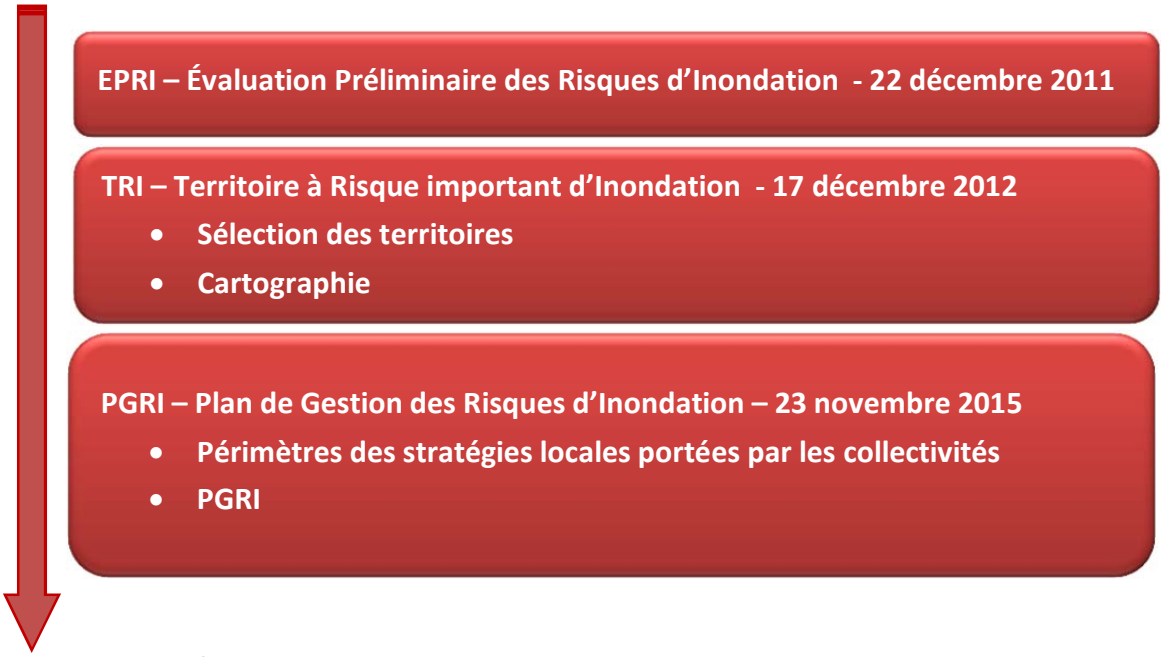

Processus mis à jour tous les 6 ans

Cette première étape de mise en œuvre de la DI permet de faire un état des lieux des aléas existants sur chaque bassin et enjeux exposés. Elle sert également à dresser un premier bilan des outils de prévention existants sur le bassin.

- ***La cartographie de la Directive Inondation de la Guadeloupe, arrêtée le 22 décembre 2011.***

À partir de la cartographie de la Directive Inondation, des **Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** ont été identifiés en fonction de leur exposition au risque (présence d'enjeu pour la santé humaine et l'activité économique dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles). À la fin de l'année 2012, un total de 122 TRI a été identifié par l'Etat.

- ***La liste définitive des TRI de la Guadeloupe a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 17 décembre 2012. 2 Territoires ont été identifiés :***
  - ***Le TRI « Centre » regroupant 7 communes : Baie-Mahault, Les Abymes, Le Gosier, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Pointe-à-Pitre et Sainte-Anne ;***
  - ***Le TRI » Basse-Terre - Baillif » regroupant les 2 communes : Basse-Terre et de Baillif.***

Pour ces TRI, des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'inondation (SLGRI) doivent être mises en œuvre pour réduire les conséquences négatives des inondations, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation. Ces stratégies constituent le volet territorial des **Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**, élaborés à l'échelle des districts hydrographiques. L'identification des stratégies locales et de leurs périmètres intervient 2 ans au maximum après l'identification des TRI.
Les PGRI définissent, sur la base des résultats de la cartographie de la Directive Inondation et de la cartographie des TRI, les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux, patrimoniaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

- ***La version définitive du PGRI a été approuvée et publiée par le préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015.***

Ainsi la gestion du risque inondation peut être synthétisée selon les 3 étapes suivantes :

Figure 2 : Les 3 niveaux de mise en œuvre des documents stratégiques

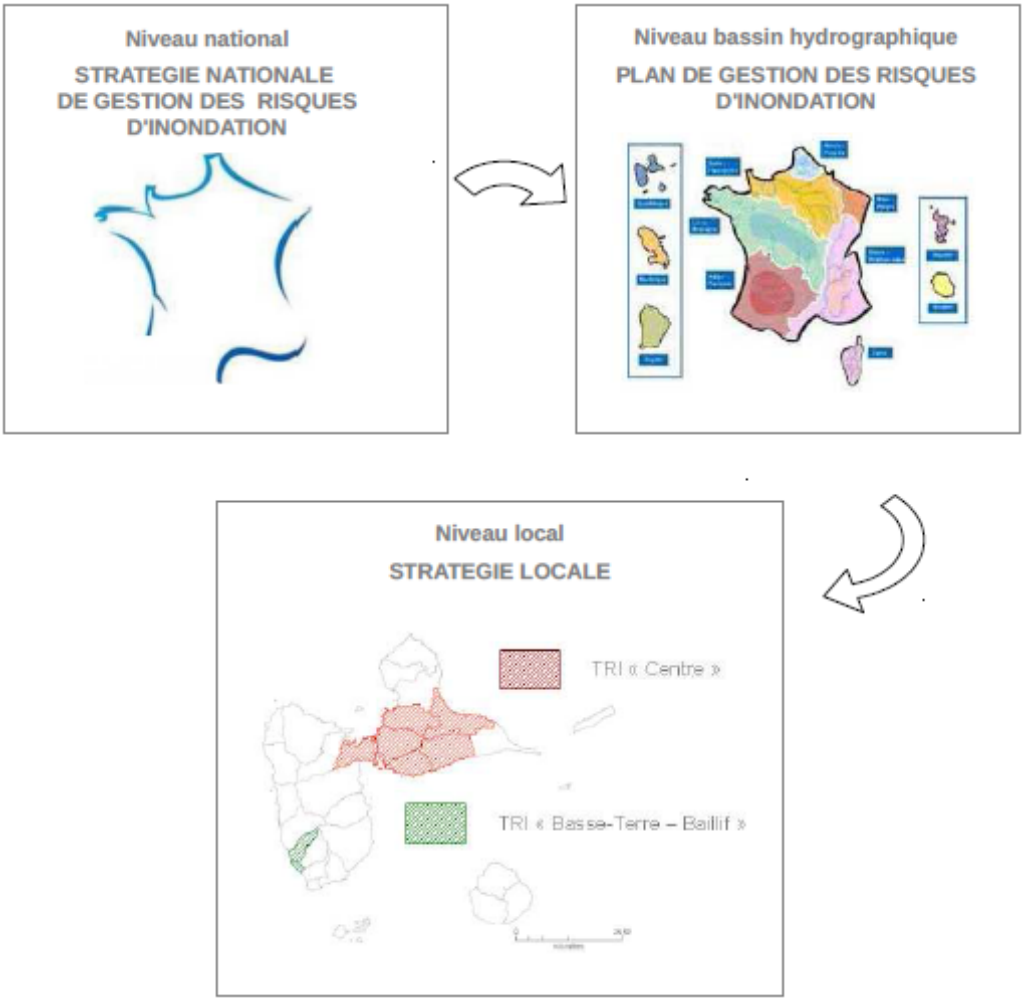

1.2 La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

La stratégie nationale, présentée à la Commission Mixte Inondation du 19 décembre 2013 et publiée le 10 juillet 2014, affiche les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en tenant compte de la spécificité des territoires.

La stratégie nationale comporte trois objectifs majeurs :

- **Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées ;**
- **Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages ;**
- **Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale.**

Les principes d'actions mis en avant par la stratégie nationale concernent avant tout l'aménagement et la gestion des territoires, essentiels pour assurer leur compétitivité. Il s'agit de compléter la politique actuelle de gestion de l'aléa et de lutte contre les inondations par une réduction de la vulnérabilité intégrée dans les politiques d'urbanisme et de développement.

Deux des principes directeurs proposés par la stratégie nationale concourent particulièrement à cette efficacité :

- Le respect du principe de subsidiarité pour que les acteurs compétents agissent à la bonne échelle ;
- La recherche d'une synergie entre les politiques publiques.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations. Cette volonté affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'État, les EPCI et les communes concernées, à prendre la mesure des conséquences des événements futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

Appliquée territorialement, l'efficacité de la stratégie nationale repose sur la subsidiarité.
Le PGRI arrête les priorités de gestion, spécifiques à chaque grand bassin, les plus à même d'atteindre les grands objectifs de la stratégie nationale. Assorti de dispositions, le PGRI permet d'évaluer les résultats obtenus en termes de réduction des conséquences négatives des inondations et d'améliorer en continu la vision stratégique au cours des cycles de mise à jour prévus par la directive inondation.
Le schéma ci-dessous montre les différentes interactions induites par la stratégie nationale :

Figure 3 : Synthèse des différentes interactions issues de la stratégie nationale

1.3 La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

1.3.1 Vocation et contenu de la SLGRI

La stratégie locale est la stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles relative à un TRI. **Dans cette optique, elle fixe les objectifs en déclinaison du PGRI et de la SNGRI et liste les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs dans un délai de 6 ans.**

La stratégie locale met l'accent sur la dimension stratégique avant même la programmation d'action en :

- Motivant les objectifs de gestion sur le diagnostic de vulnérabilité du TRI et non sur la réduction de l'aléa ;
- Ciblant les champs d'amélioration encore peu ou pas investis et les plus porteurs de progrès ;
- Priorisant la stratégie locale sur les champs d'amélioration de manière à concentrer les efforts sur les choix effectués.

À l'instar du SAGE, la stratégie locale a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement jouant rôle d'animation et de mobilisation des collectivités et autres parties prenantes concernées. Une bonne appropriation de la démarche par les collectivités est donc indispensable pour l'émergence et la mise en œuvre des stratégies locales.

D'après l'article R566-16 du code de l'environnement, une SLGRI comporte :

- La synthèse de la cartographie de la Directive Inondation dans son périmètre ;
- Les cartes de surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires mentionnées à l'article L. 566-5 et inclus dans son périmètre ;
- Les objectifs fixés par le PGRI pour les territoires mentionnés à l'article L. 566-5 et inclus dans son périmètre.

La Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) a précisé ces éléments et propose une structuration en quatre parties, semblable à celle retenue pour l'élaboration d'un PGRI :

1. **<u>Le diagnostic</u>, qui s'appuie sur les résultats de la cartographie de la Directive Inondation et sur la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation ;**
2. **La justification du périmètre retenu pour la stratégie locale ;**
3. **Le rappel des objectifs du PGRI suivi de la présentation des objectifs arrêtés pour la stratégie locale ;**
4. **<u>Les orientations et dispositions de la SLGRI</u> correspondant aux objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI.**

1.3.2 Modalités de mise en œuvre

- **Gouvernance de la stratégie locale**

L'article L. 566-8 précise que les « stratégies locales sont élaborées conjointement par les parties intéressées […] ».
L'article R. 566-15 dispose que le préfet de département « désigne les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale sous l'autorité du ou des préfets concernés. »
L'arrêté du préfet de département conduit à mettre en place un comité de pilotage de la stratégie locale pour accompagner son élaboration. Des méthodes de suivi de la stratégie locale devront être fixées notamment pour pouvoir rendre compte les résultats obtenus sur le TRI.
Ce comité de pilotage constitue le noyau opérationnel pour l'élaboration et le suivi de la stratégie locale : il s'agit d'un élément fondamental de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans la politique de réduction des conséquences négatives des inondations.
Le fonctionnement des comités de pilotage de la stratégie locale sera adapté en fonction du territoire, notamment de sa taille, des moyens des institutions en place et de l'animation d'un porteur volontaire lorsqu'il a émergé.
La structure porteuse de la stratégie locale peut être représentée par une collectivité ou un groupement. Il peut s'agir par exemple d'un EPTB, un EPAGE, une commune, un conseil général, un syndicat mixte de SCOT, une structure porteuse d'un SAGE, un EPCI à fiscalité propre, etc. De manière strictement provisoire, l'État peut se retrouver en situation de structure porteuse. Néanmoins, l'État recherchera une élaboration conjointe avec les parties prenantes et incitera les collectivités locales à prendre part à la stratégie locale pour favoriser l'émergence d'un futur porteur.
La structure porteuse est l'interlocuteur privilégié de l'État pour l'élaboration puis la mise en œuvre de la stratégie locale. Elle joue le rôle mobilisation et d'animation des collectivités et autres parties prenantes concernées. **Cela n'implique pas qu'elle soit amenée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions liées à l'élaboration ou la déclinaison opérationnelle de la stratégie locale.**

- **Stratégie locale et PAPI**

À la différence des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la stratégie locale n'est pas un programme d'actions. Elle a vocation à être déclinée de façon opérationnelle via un ou des programmes d'actions.
Ces programmes d'actions définissent une liste d'actions précises à mener, leur maître d'ouvrage, leur calendrier ainsi que leur plan de financement.

- ***Les PAPI apparaissent donc comme la finalité de la stratégie locale et constituent l'un des outils privilégiés de déclinaison opérationnelle.***

- **Stratégie locale et GEMAPI**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » a instauré la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI).
Cette compétence a pour objectif, dans son volet prévention des inondations, d'assurer la gestion des systèmes de protection (systèmes d'endiguement, barrages écrêteurs de crue, etc…), leur surveillance, leur entretien et leur remise en état.
La compétence GEMAPI n'est pas nécessaire à une collectivité territoriale pour porter et animer une stratégie locale. La collectivité porteuse de stratégie locale n'est donc pas obligatoirement un EPCI à fiscalité propre.

- ***Cependant, il est nécessaire que la stratégie locale repose sur une approche globale de la gestion des risques, intégrant la dimension GEMAPI.***

À titre d'exemple, les dispositions de la stratégie locale qui concerneraient la gestion des digues devront être mise en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage des structures ayant la compétence GEMAPI.

La stratégie locale peut prévoir des dispositions permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence GEMAPI.

2. Les éléments à l'origine de la proposition de SLGRI formulée

2.1 Introduction

Le périmètre de la SLGRI a été défini dans l'arrêté du 23 novembre 2015. Il porte sur 7 communes :

1. Baie-Mahault
2. Pointe-à-Pitre
3. Les Abymes
4. Morne-à-l'eau
5. Le Gosier
6. Sainte-Anne
7. Le Moule

Hormis Baie-Mahault, les 6 autres communes sont intégrées au PAPI des Grands Fonds : ainsi une stratégie de gestion du risque inondation a d'ores et déjà été définie sur ces communes en concertation avec les acteurs locaux.

Bien que Baie-Mahault appartienne à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence (comme Pointe-à-Pitre et les Abymes) et qu'elle présente des enjeux stratégiques à l'échelle de Guadeloupe régulièrement exposés au risque inondation (axes de communication et activités économiques notamment), elle est hydrauliquement dissociée de la Grande-Terre et n'a pas été intégrée au PAPI des Grands-Fonds dont la vocation première portait sur les inondations terrestres sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

Ainsi à l'heure actuelle, Baie-Mahault ne dispose pas d'éléments aboutis visant à identifier les dispositifs pouvant améliorer sa résilience.

- **Le périmètre de la SLGRI se caractérise par deux sous-ensembles (le périmètre PAPI Grands Fonds et Baie Mahault) où la réflexion sur la problématique inondation est à des stades d'avancement différents.**

Afin de définir une stratégie globale pour l'ensemble du territoire, les éléments suivants ont été analysés (dans l'ordre chronologique) :

- La stratégie du PAPI d'intention des Grands Fonds (2014)
- Le PGRI (2015 : prenant en compte la stratégie du PAPI d'intention)
- Le bilan du PAPI d'intention des Grands Fonds à mi-parcours (mars 2018)
- Les enseignements du diagnostic de la SLGRI (2018)

2.2 La stratégie du PAPI d'intention des Grands Fonds (2014)

2.2.1 Le constat à l'origine de la stratégie

Les bassins versants des Grands-Fonds ont été confrontés à des épisodes d'inondations d'origines multiples et particulièrement fréquents ces dernières années dont les conséquences ont été parfois tragiques (inondations de 2011).

Ces évènements marquants ont entrainé une forte prise de conscience de l'ampleur du risque au niveau des communes et particulièrement des communes de Morne-à-l'Eau et des Abymes initiatrices du PAPI des Grands Fonds.

Les six communes du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds font partie du périmètre du Territoire à Risque d'Inondation Important « centre ».

Les six communes du territoire du PAPI sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvés, dont les aléas inondation et submersion sont pris en compte.

La multitude d'études (hydraulique, inondabilité, aménagement…) ponctuelles menées par différents maitre d'ouvrage, sur diverses thématiques, à différentes échelles et l'absence d'approche globale de la problématique ont confirmé :

- Le besoin de prendre en compte de manière appuyée le risque d'inondation et de submersion,
- L'intérêt de mettre en œuvre une approche globale et cohérente à l'échelle des bassins versants des Grands-Fonds.

Les diverses études menées sur le territoire répondent à des objectifs précis et ne permettent pas de dégager une stratégie globale de gestion du risque d'inondation sur les bassins versants des Grands-Fonds.

Au vu des connaissances partielles sur le territoire, de l'organisation des communes et des EPCI, la réalisation d'un PAPI complet semblait précoce.

Le PAPI d'intention constitue une première phase permettant le développement des connaissances et d'un mode de gouvernance adapté en vue de mener par la suite un projet global.

Considérant ce constat, et à partir des éléments du diagnostic partagé une stratégie locale de gestion du risque d'inondations a émergé et est présentée ci-dessous.

2.2.2 Les objectifs

Les objectifs poursuivis pour la <u>première étape de PAPI d'intention</u> sont de :

- Mobiliser, organiser et coordonner la maitrise d'ouvrage du PAPI complet et les partenaires ;
- Mettre en œuvre des actions d'information préventive, de communication et d'études ;
- Consolider le projet d'un PAPI complet en assurant l'apport de connaissances techniques et économiques débouchant sur un diagnostic approfondi de l'aléa et de la vulnérabilité du territoire ; diagnostic qui est nécessaire à l'émergence de propositions hiérarchisées d'aménagements, de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, d'actions de surveillance et d'alerte adaptées à la spécificité des bassins versants des Grands-Fonds et au climat tropical.

<u>Pour la deuxième étape de PAPI complet</u>, les objectifs seront alors de :

- Conforter et faire vivre le mode de gouvernance retenu pour le PAPI complet, et entretenir la mobilisation des élus et des partenaires ;
- Poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et de communication engagées ;
- Mettre en œuvre les mesures de la stratégie de réduction de la vulnérabilité élaborées ;
- Mettre en œuvre un programme d'aménagement et de gestion visant la réduction de l'aléa inondation terrestre ;
- Consolider et adapter la surveillance et l'alerte du territoire.

2.2.3 Méthode d'élaboration

Pour établir le dossier de candidature du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds la ville des Abymes, les communes partenaires et les autres partenaires ont mené une démarche participative et concertée dès le départ de ce projet.
La réalisation du diagnostic partagée du territoire a permis de préciser les enjeux du territoire mais également d'initier l'émergence d'axes de travail prioritaires à travers l'élaboration d'une stratégie collective adaptée aux problématiques identifiées.
Aussi, l'ensemble des parties prenantes a été associé lors des actions suivantes :

- Sensibilisation lors de la **collecte des données et documents existants** auprès de chaque partenaire et interlocuteur concerné par les risques d'inondation ;
- Échanges lors des **rencontres individuelles** avec chaque commune partenaire au travers du **travail réalisé de manière spécifique pour favoriser l'émergence d'une stratégie** adaptée au contexte local ;
- Participation et concertation de l'ensemble des partenaires lors de **la réunion du Comité de Coordination Technique (CCT)** du 27 février 2014 autour du diagnostic et de la stratégie ;
- Restitution et validation de la stratégie locale lors de **la réunion du Comité de Pilotage (CoPil)** du 10 mars 2014.

2.2.4 La stratégie retenue pour le PAPI d'intention des Grands Fonds

La stratégie partagée par les six communes du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds dans le cadre du PAPI d'intention est la suivante :

- **Porter une politique commune de gestion du risque d'inondation** et mobiliser les différents acteurs du territoire ;
- **Assurer une meilleure coordination entre les politiques** de gestion des risques d'inondation, de planification du territoire et de gestion des milieux naturels :
    - Développer le lien entre risque d'inondation et urbanisme
- **Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques** dans leur globalité, pour :
    - Disposer d'un diagnostic approfondi nécessaire à la définition d'une stratégie à moyen et long terme ;
    - Cibler la communication, l'information et la prévention ;
    - Ajuster la gestion du risque et la gestion de crise ;
    - Affiner la prise en compte des aléas inondation dans les documents d'urbanisme et limiter l'augmentation de la vulnérabilité.
- **Renforcer la conscience du risque, sensibiliser et responsabiliser** la population face aux pratiques inadaptées sur le territoire :
    - Animation et sensibilisation en milieu scolaire ;
    - Communication envers le grand public ;
    - Formation des agents territoriaux.
- **Capitaliser sur les évènements passés et futurs** pour développer la culture du risque :
    - Mettre en œuvre des repères de crues ;
    - Instaurer des mémoires écrites des évènements et retours d'expériences.

- **Renforcer la sauvegarde de la population :**
    - Faire vivre les PCS et les DICRIM.
- **Améliorer l'alerte et la surveillance**
    - Évaluer les pistes d'amélioration de l'observation et de prévision.
- **Définir une stratégie de gestion du risque d'inondation** à moyen et long terme à l'échelle du territoire des bassins versants des Grands-Fonds.

Ce qu'il faut retenir…

- **Une stratégie intégrée à la Directive Inondation**

Les 6 communes du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds forment avec la commune de Baie-Mahault le TRI "centre". Ce PAPI d'intention alimentera pleinement la stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

- **Une stratégie en lien avec l'aménagement du territoire**

Le territoire des bassins versants des Grands-Fonds est soumis à une forte pression urbaine peu maitrisée. Il s'agit de trouver une cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion du risque d'inondation, de veiller au respect d'un aménagement contrôlé, de développer la culture d'un aménagement urbain intégrant le risque.

2.3 Le PGRI (2015)

On note que les objectifs et dispositions du PGRI intègre celles du SDAGE ainsi que la stratégie du PAPI d'intention des Grands Fonds.
Les 6 grands objectifs du PGRI se déclinent en 50 dispositions dont 24 ont été pré-identifiées comme prioritaires sur le territoire du TRI « Centre ».

En effet, dans l'état actuel des connaissances, l'état des lieux sur la gestion du risque d'inondation réalisé à l'échelle du territoire à risque d'inondation important (TRI) Centre semble être similaire à celui réalisé sur le district de la Guadeloupe.

La stratégie et les axes de travail prioritaires du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des bassins versant des Grands Fonds convergent vers les objectifs généraux du district de la Guadeloupe. Les actions engagées dans ce cadre s'inscrivent dans les dispositions générales du district de la Guadeloupe.

Dans ce contexte, pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, les objectifs du territoire à risque d'inondation important (TRI) « Centre » sont les mêmes que les objectifs généraux du district de la Guadeloupe, à savoir :

- Grand Objectif 1 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences
- Grand Objectif 2 : Mieux connaître pour mieux agir
- Grand Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages
- Grand Objectif 4 : Savoir mieux vivre avec le risque
- Grand Objectif 5 : Planifier la gestion de crise
- Grand Objectif 6 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le tableau ci-après synthétise les éléments du PGRI

Tableau 1 : Synthèse des objectifs / dispositions du PGRI Guadeloupe

Numéro de la disposition	Nom de la disposition	Priorisation Très haute (++), haute (+), modérée (0)	Disposition commune PGRI- SDAGE	Disposition pré-identifiée comme prioritaire sur la SLGRI du TRI "Centre"
OBJECTIF 1 : CONSTITUER ET CONSOLIDER LES MAITRES D'OUVRAGES / ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPETENCES				
D.1.1	Asseoir le rôle de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.1.2	Harmoniser les critères d'éligibilité des opérations portant sur la gestion des risques inondation	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
D.1.3	Former les élus et les agents des collectivités territoriales	+		
D.1.4	Améliorer la lisibilité des compétences et responsabilités dans le domaine des inondations	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
D.1.5	Assister les collectivités pour la mise en œuvre de la loi relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM)	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.1.6	Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
D.1.7	Inscrire les projets de gestion du littoral à l'échelle du district	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.1.8	Organiser la surveillance du territoire	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
D.1.9	Mettre en place un réseau pour partager et échanger sur les risques d'inondation	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	
OBJECTIF 2 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR				
Axe n°1: Développer la connaissance sur les risques d'inondations				
D.2.1	Renforcer le suivi hydrométrique	0		**OUI**
D.2.2	Améliorer la connaissance des inondations	+		**OUI**
D.2.3	Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations	+		**OUI**
D.2.4	Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs	++		**OUI**
D.2.5	Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte Guadeloupéen	++		**OUI**
Axe n°2 : Capitaliser et valoriser les informations relatives aux inondations				
D.2.6	Poursuivre la co-construction du retour d'expérience	++		
D.2.7	Constituer une mémoire écrite des événements passés et mettre en œuvre des repères de crue	++		**OUI**
Axe n°3 : Améliorer le partage de la connaissance				
D.2.8	Capitaliser et partager les données relatives aux risques d'inondations	+		
OBJECTIF 3 : REDUIRE LA VULNERABILITE POUR DIMINUER LE COUT DES DOMMAGES				
Axe n°4 : Développer les actions de réduction de la vulnérabilité				
D.3.1	Élaborer un guide de la construction et de l'aménagement en zone inondable et de la réduction de la vulnérabilité du bâti existant adapté au contexte Guadeloupéen en répondant aux priorités nationales	++		
D.3.2	Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants	++		**OUI**
D.3.3	Accompagner les acteurs dans la réduction de la vulnérabilité des enjeux actuels et futurs	+		
D.3.4	Organiser la réduction de la vulnérabilité des secteurs à enjeux existants	++		**OUI**
D.3.5	Renforcer la prise en compte de la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les projets d'aménagement futur	+		
Axe n°5 : Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondation				
D.3.6	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels du district	0		**OUI**
D.3.7	Réaliser les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales et les intégrer aux documents d'urbanisme	+	Disposition commune PGRI - SDAGE	**OUI**
D.3.8	Améliorer la gestion et la maitrise des eaux pluviales des projets urbains	+	Disposition commune PGRI - SDAGE	
D.3.9	Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques et en respectant le principe de prévention du risque dans l'aménagement	0		

OBJECTIF 4 : SAVOIR MIEUX VIVRE AVEC LE RISQUE				
Axe n°6 : Poursuivre les démarches de sensibilisation				
D.4.1	Établir et mettre à jour l'ensemble des DICRIM du district	++		
D.4.2	Développer les opérations d'affichage du danger à travers une signalétique dédiée	++		
D.4.3	Informer la population	++		**OUI**
D.4.4	Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser	+		**OUI**
D.4.5	Axer la sensibilisation sur la participation	0		**OUI**
OBJECTIF 5 : PLANIFIER LA GESTION DE CRISE				
Axe n°7 : Renforcer la surveillance en temps réel et la prévision				
D.5.1	Renforcer l'observation pluviométrique	0		
D.5.2	Développer la prévision pluviométrique	0		
D.5.3	Développer la veille météorologique	0		
D.5.4	Étudier la faisabilité de mise en œuvre d'un système de veille hydrologique et/ou d'alerte de crue adapté au territoire	++		
Axe n°8 : Rendre opérationnel la gestion de crise à l'échelle du district				
D.5.5	Mettre à jour le plan ORSEC en intégrant un plan spécifique aux inondations	++		
D.5.6	Rendre opérationnel les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les décliner à plusieurs échelles	++		**OUI**
Axe n°9 : Préparation à l'après-crise				
D.5.7	Inciter au déploiement des outils de préparation à la gestion de crise	0		**OUI**
OBJECTIF 6 : REDUIRE L'ALEA INONDATION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS				
Axe n°10 : Maîtriser l'aléa en préservant les milieux naturels				
D.6.1	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues	++	Disposition commune PGRI - SDAGE	**OUI**
D.6.2	Préserver la mobilité des cours d'eau	0	Disposition commune PGRI - SDAGE	**OUI**
D.6.3	Préserver les abords des cours d'eau et développer l'ingénierie écologique	0	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.4	Prioriser, programmer et privilégier un entretien raisonné des cours d'eau	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.5	Limiter l'impact des travaux en rivière et sur le littoral	***Non défini***	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.6	Définir une stratégie pour le devenir des sédiments issus des opérations de restauration, d'entretien et de curage des canaux et des rivières	0	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.7	Veiller à la cohérence des aides publiques avec la préservation des fonctionnalités des zones humides	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	
Axe n°11 : Ralentir les écoulements à l'échelle du bassin versant				
D.6.8	Intégrer un inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme	0	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.9	Développer une stratégie d'acquisition des zones humides pour une meilleure protection	0	Disposition commune PGRI- SDAGE	
D.6.10	Limiter le ruissellement à la source en préservant certaines occupations du sol	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
Axe n°12 : Gérer les ouvrages de protection des zones à en jeux				
D.6.11	Recenser, diagnostiquer et pérenniser ou supprimer les ouvrages de protection existants	++	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**
D.6.12	Etudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque	+	Disposition commune PGRI- SDAGE	**OUI**

2.4 Le PAPI des Grands Fond

2.4.1 Les axes d'actions

Le PAPI d'intentions des Grand Fonds comprend les 8 axes suivants déclinés en 28 actions.

Axe 0 : Animation

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Actions de réductions de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

2.4.2 Bilan à mi-parcours du PAPI d'intention des Grands Fonds (mars 2018)

Les tableaux ci-après synthétisent l'état d'avancement des 28 actions constituant le programme d'action du PAPI d'intention des Grands Fonds

Tableau 2 : Etat d'avancement « global » des actions du PAPI d'intention des Grands Fonds

PAPI GF - Bilan à mi-parcours - Période du 02 mai 2016 au 1er mars 2018

	Action	MOA	Priorité	Budget Convention Cadre	Avancement (25% 50% 75% 100%)
0-1	Personnel	Les Abymes	1	241 200,00 €	60%
0-2	Matériel	Les Abymes	1	26 500,00 €	60%
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	DEAL	1	- €	60%
0-4	Etude sur la gouvernance - lot n°2 - Diagnostic des ouvrages littoraux	Les Abymes	1	50 000,00 €	50%
0-4	Etude sur la gouvernance - lot n°1	Les Abymes	1	100 000,00 €	10%
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI - Ingénierie	Les Abymes	1	550 000,00 €	30%
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI - Topo	Les Abymes	1	200 000,00 €	5%
1-2	Optimiser les retours d'expériences	DEAL	3	5 425,00 €	10%
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose des repère de crues	Les Abymes	2	150 000,00 €	30%
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	Le Gosier	3	45 000,00 €	10%
1-5	Communication envers le grand public	Sainte-Anne	3	110 000,00 €	10%
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondations	Pointe-à-Pitre	3	30 000,00 €	25%
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar	Météo France	1		100%
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	Météo France	2		30%
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	Le Moule	1	20 000,00 €	0%
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	Chaque commune	2	- €	0%
2-3	Mise en place d'un réseau de mesures	DEAL	2	3 906,00 €	100%
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	Météo France	3		100%
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	Ville du Gosier	2	70 000,00 €	50%
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	Chaque commune	2	48 000,00 €	0%
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	Ville de Morne-à-l'Eau	3	90 000,00 €	30%
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	Météo France	3		90%
4-1	Apui à l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Office de l'Eau	1		0%
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Villes	1	760 000,00 €	
		CARL		- €	0%
		CANGT		- €	
4-3	Révision des PPR	DEAL	2	217 000,00 €	50%
5-1	Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Chaque commune	3	- €	0%
6-1	Entretien des cours d'eau, canaux et ravines	Conseil Régional	3	586 829,50 €	100%
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	Les Abymes	1	200 000,00 €	50%
7-1	Recensement des ouvrages hydrauliques	DEAL	2	- €	50%
7-2	Diagnostic et mise en sécurité de l'ouvrage de Petit-Pérou	DEAL	1	108 500,00 €	90%
	TOTAL			3 612 360,50 €	41%
	TOTAL MOA "Villes"			2 690 700,00 €	23%
	TOTAL MOA "ETAT"			334 831,00 €	60%
	TOTAL MOA "Région"			586 829,50 €	100%
	TOTAL MOA "Météo France"			- €	80%

Planification : 2016 (T3 T4) – 2017 (T1 T2 T3 T4) – 2018 (T1 T2 T3 T4) – 2019 (T1 T2 T3 T4)

Exécuté | Avenir | Prolongation délais

Préparation

Réalisation

Tableau 3 : Détail de l'état d'avancement des actions du PAPI d'intention des Grands Fonds (avancement des prestations)

PAPI GF - Bilan à mi-parcours - Période du 02 mai 2016 au 1er mars 2018

Action	MOA	Priorité	Budget Convention Cadre	Avancement	Commentaire
0-1 Personnel	Les Abymes	1	241 200,00 €	60%	Chargée de mission PAPI en poste depuis le 1er mai 2016 - Temps plein Assistante mission PAPI en poste depuis le 1er mai 2017 (emploi d'avenir) - Temps partiel (28h) Augmentation de l'enveloppe directement liée à le prolongation de l'équipe PAPI dédiée à la mission (+ fin du dispositif emploi d'avenir)
0-2 Matériel	Les Abymes	1	26 500,00 €	60%	Matériel : Véhicule PAPI (Loyer + essence), informatique (PC, écran,…) téléphonie fixe et mobile, réseau CEPRI. Augmentation de l'enveloppe directement liée à la prolongation du matériel de l'équipe PAPI dédiée à la mission.
0-3 Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	DEAL	1	- €	60%	Appui effectif d'Arnaud BONTEMPS (Resp unité risques hydrauliques - CEREMA) sur le Schéma de Prévention des Risques Inondations (Implication dans l'élaboration du DCE et de l'analyse des offres, missions de terrain, suivi réunions, présent en comité de pilotage de démarrage, suivi des livrables, lien avec autres interlocuteurs nationaux)
0-4 Etude sur la gouvernance - lot n°2 - Diagnostic des ouvrages littoraux	Les Abymes	1	50 000,00 €	50%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,…) finalisée le 03 janvier 2017 Elaboration du DCE (réunions de travail, concertation,…) Soumission aux référents PAPI fin novembre 2016 validation fin décembre 2016 Publication marché 02 mars 2017 - Remise des offres le 03 avril 2017 Chargée de mission sortie procédure - Référents techniques PAPI en relais Analyse offre par référents techniques PAPI fin juin 2017 Marché notifié le 27 septembre 2017 à SUEZ CONSULTING (SAFEGE) COPIL de démarrage le 18 octobre 2017 Attente retour de congés maternité Chargée de mission pour démarrage effectif début Janvier 2018 Délais maximaux 5 mois Etude en-cours Cout de l'étude moins important que prévu
0-4 Etude sur la gouvernance - lot n°1	Les Abymes	1	100 000,00 €	10%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,…) finalisée le 03 janvier 2017 Acte I Elaboration du DCE (réunions de travail, concertation,…) Soumission aux référents PAPI fin novembre 2016 validation fin décembre 2016 Publication marché 02 mars 2017 - Remise des offres le 03 avril 2017 Analyse technique des offres 27 avril 2017 Concertation des référents PAPI et décision de négociée prise le 03 mai 2017 Offre négociée reçue le 28 juin 2017 Décision de relancer la marché (pendant congés maternité chargée de mission) concertée et validée par les référents PAPI fin juin Notification de rejet Juillet 2017 Acte II 2ème publication du marché le 02 septembre 2017 remise des offres pour le 06 octobre 2017 Aucun candidat Attente retour congés maternité chargée de mission PAPI Acte III Recherche prospective d'opérateurs économiques Novembre 2017 3 ème passation en marché négociée sans publicité avec 2 candidats transmis le 15 décembre 2017 pour réponses le 16 janvier 2018 Ouverture pli et réception offre le 05 février 2018 Analyse technique des offres 18 février 2018 Proposition de négociation concertée et validée par référents PAPI le 23 février 2018 Demande de négociation effectuée le 09 mars 2018 - Réponse attendue pour le 26 mars 2018 Délais maximaux 1 an (hors délais de concertation) Cout de l'étude probablement plus important que prévu
1-1 Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI - Ingénierie	Les Abymes	1	550 000,00 €	30%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,…) finalisée le 03 janvier 2017 Elaboration du DCE (réunions de travail, concertation,…) - Nombreux échanges avec DEAL et CEREMA, investissement en temps passés important. En parallèle choix des bassins versants de niveaux 1. Soumission aux référents PAPI fin novembre 2016 validation fin décembre 2016 Publication du marché le 24 février 2017 pour une remise des offres le 31 mars 2017 reportée au 13 avril 2017 Chargée de mission sortie procédure - Référents techniques DEAL et CEREMA en relais Ouverture des plis le 25 avril 2017 Rapport d'analyse d'offre remis le 25 juillet 2017 Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 03 aout 2017 Marché notifié le 02 octobre 2017 à SUEZ CONSULTING (SAFEGE) COPIL de démarrage 18 octobre 2018 Attente retour de congés maternité Chargée de mission pour démarrage effectif des phase 1 et 2 début Janvier 2018 Délais maximaux 2 ans Très légère hausse liée au basculement de l'action mise en œuvre d'une mémoire écrite des évènements dans le marché de l'action 1-1 .
1-1 Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI - Topo	Les Abymes	1	200 000,00 €	5%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,…) finalisée le 03 janvier 2017 Elaboration du DCE (réunions de travail, concertation,…) Délais maximaux 6 mois (Aléa très important selon charge de travail des géomètres du département)
1-2 Optimiser les retours d'expériences	DEAL	3	5 425,00 €	10%	Réunion de travail DEAL et référents PAPI le 03 mai 2017 - Décision de mutualiser avec action 2-1 Mobilisation agents ONF Action à poursuivre
1-3 Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose des repère de crues	Les Abymes	2	150 000,00 €	30%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,…) finalisé le 03 janvier 2017 Moins value liée au basculement de la mise en œuvre d'une mémoire écrite des événements dans le marché de l'action 1-1 . Maintien uniquement de la partie pose de repères de crue qui doit faire l'objet d'un marché distinct.

PAPI GF - Bilan à mi-parcours - Période du 02 mai 2016 au 1er mars 2018

Action	MOA	Priorité	Budget Convention Cadre	Avancement	Commentaire
1-4 Animation et sensibilisation en milieu scolaire	Le Gosier	3	45 000,00 €	10%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures convertions,...) finalisée le 09 aout 2017 Réunion avec services scolaires le 21 février 2017 - Echanges sur actions Réunion avec services scolaires le 13 juin 2017 - Validation cahier des charges Présentation aux inspecteurs le 05 juillet 2017 Marché publié le 14 octobre 2017 réponse pour le 27 novembre 2017 suite à report de délais Analyse d'offre technique 12 décembre 2018 Négociation réalisée le 16 janvier 2018 Candidatures négociées reçues le mardi 23 janvier 2018 Analyse d'offre technique le 24 janvier 2018 En attente de notification Délais maximaux 6 mois - Mise en œuvre effective sur l'année scolaire 2018 / 2019
1-5 Communication envers le grand public	Sainte-Anne	3	110 000,00 €	10%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures convertions,...) finalisée le 09 aout 2017 Réunion avec services communication 18 janvier 2017 Réunion avec services communication 13 février 2017 Diverses réunions avec MOA pour élaboration DCE Marché n°1 (en-cours) : « Conception » des kits de communication , Conception et création du site internet, AMO pour la phase « d'impression et de diffusion » des kits de communication Marché n°1 publié le 21 novembre 2017 réponse pour le 16 janvier 2018 suite à report de délais Ouverture des plis le 24 janvier 2018 Analyse des candidatures et réception des plis pour analyse 8 février 2018 Analyse offre technique 20 février 2018 Négociation en-cours - Réponse attendue pour le 06 avril 2018 Délais maximaux 6 mois (hors concertation / validation) Marché n°2 (a lancer à l'issue du marché n°1) : Impression et diffusion des kits de communication conçus dans le 1er marché Budget prévisionnel sous-estimé, confirmé dans les candidatures du marché n°1. Augmentation du budget nécessaire pour mener à bien cette action. Travail en régie envisagé dans la fiche action pas possible.
1-6 Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondations	Pointe-à-Pitre	3	30 000,00 €	25%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures convertions,...) finalisée le 09 aout 2017 Journée d'introduction à la compétence GEMAPI réalisée le 15 mars 2017 à l'initiative et avec la participation du PAPI. Investissement en temps passés important. Pour le moment dépense non programmée dans l'immédiat car formations déployées par le CNFTP Dépense prévisionnelle préservée et planifiée sur 2019 et 2020 si besoin de compléments aux formations CNFPT
1-7 Amélioration de la lame d'eau radar	Météo France	1		100%	Calibration du radar opérationnelle pour une meilleure connaissance des quantités de pluie affectant le territoire en temps réel
1-8 Renouvellement du radar détecteur de précipitations	Météo France	2		30%	L'appel d'offre pour le renouvellement du radar à été attribué. Les travaux doivent débuter courant 2019 pour une livraison et une opérationnalité envisagée avant la saison cyclonique 2010
2-1 Organisation de la surveillance du territoire	Le Moule	1	20 000,00 €	0%	Réunion de travail DEAL et référents PAPI le 03 mai 2017 - Décision de mutualiser avec action 1-2 A engager
2-2 Brigade de prévention et de surveillance du territoire	Chaque commune	2	- €	0%	Certaines communes disposent d'ores et déjà d'une police de l'environnement de l'urbanisme. Pour le moment pas encore de dynamique PAPI impulsée a ce niveau (cf action n°1-2 qui doit organiser la surveillance) A engager
2-3 Mise en place d'un réseau de mesures	DEAL	2	3 906,00 €	100%	La station de suivi de la ravine des coudes est opérationnelle
2-4 AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	Météo France	3		100%	Le modèle AROME est en place et est utilisé par les prévisionnistes
3-1 Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	Ville du Gosier	2	70 000,00 €	50%	Les panneaux relatifs aux inondations terrestres sont en place. Reste à traiter les zones à risques vis-à-vis de la submersion marine (et tsunami). En-cours avec le projet Exploit
3-2 Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	Chaque commune	2	48 000,00 €	0%	Certaines communes sont dotées d'une signalétique. our le moment pas encore de dynamique PAPI impulsée a ce niveau. A engager
β-3 Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	Ville de Morne-à-l'Eau	3	90 000,00 €	30%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures convertions,...) finalisée le 09 aout 2017 Réunions de travail avec les services prévention en mars 2017 Réunions de travail avec les services prévention en Juin 2017 Marché notifié en aout 2017 Démarrage effectif en Janvier 2018 suite à reprise chargée de mission congés maternité Délais maximaux 1 an (février 2019) A noter : Ajout d'un service de suivi des phénomènes hydrométéorologiques en temps réel et d'aide à la décision
3-4 AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	Météo France	3		90%	Le produit est opérationnel du coté de Météo France et a été présenté en Préfecture. Avant la livraison aux communes prévue courant 2019 la Préfecture réalise une période test

PAPI GF - Bilan à mi-parcours - Période du 02 mai 2016 au 1er mars 2018

	Action	MOA	Priorité	Budget Convention Cadre	Avancement	Commentaire
4-1	Apui à l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Office de l'Eau	1		0%	Pas d'interlocuteur dédié a ce sujet.
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Villes	1	760 000,00 €	0%	Concertation engagée afin de revoir le portage de cette action par les EPCI. Plusieurs réunions et courriers réalisés en ce sens avec la CANGT, la CARL, et le SIAEAG. Désengagement des communes considérant que ce n'est pas dans leurs champs de compétences.
		CARL		- €		Engagement de la CARL à lancer l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales a confirmer
		CANGT		- €		Engagement de la CANGT à lancer l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales a confirmer
4-3	Révision des PPR	DEAL	2	217 000,00 €	50%	Point d'arrêt dans la révision des PPRN. 1ère phase de concertation avec les communes prévue 2ème Semestre 2018 2eme phase de concertation et enquête prévue 1er Semestre 2019
5-1	Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Chaque commune	3	- €	0%	A engager
6-1	Entretien des cours d'eau, canaux et ravines	Conseil Régional	3	586 829,50 €	100%	Les opérations prévues par la Région ont été réalisées en 2014 et 2015. Les années 2016 et 2017 ont été inscrites. La Région continue d'intervenir chaque année.
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	Les Abymes	1	200 000,00 €	50%	Constitution du groupement de commandes (délibérations, signatures conventions,...) finalisé le 03 janvier 2017 Elaboration du DCE (réunions de travail, concertation,...) Soumission aux référents PAPI Janvier 2017 Publication marché le 19 avril 2017 pour réponses le 11 mai 2017 Chargée de mission sortie procédure - Référents techniques PAPI et DEAL en relais Marché notifié le 05 décembre 2017 Démarrage 17 janvier 2017 Phase 1 - Sélection de 20 sites - Terminée Phase 2 - Analyses multicritères des 20 sites - Prévue pour le 11 mai 2017 Moins value liée à l'absence de nécessité de mener des travaux topographiques et géotechniques initialement envisagée
7-1	Recensement des ouvrages hydrauliques	DEAL	2	- €	50%	Recensement des ouvrages basculés dans l'action 1-1 (ouvrages inondations terrestres) et 0-4 (ouvrages inondations marines) pour aller plus loin qu'un simple état des lieux des ouvrages déclarés et classés qui aurait été insuffisant. Toutefois engagement de la DEAL inchangé dans cette action.
7-2	Diagnostic et mise en sécurité de l'ouvrage de Petit-Pérou	DEAL	1	108 500,00 €	90%	Etude réalisée Régularisation de l'ouvrage a engager.
	TOTAL			**3 612 360,50 €**	**41%**	
	TOTAL MOA "Villes"			**2 690 700,00 €**	**23%**	
	TOTAL MOA "ETAT"			**334 831,00 €**	**60%**	
	TOTAL MOA "Région"			**586 829,50 €**	**100%**	
	TOTAL MOA "Météo France"			**- €**	**80%**	

2.4.3 Evaluation du programme d'actions du PAPI des Grands Fonds

Le diagnostic du territoire du PAPI des Grands Fonds vis-à-vis du risque inondation a été réalisé dans le cadre du dossier de candidature PAPI d'intention (en 2013) et va être approfondi dans le SPRI (dossier candidature PAPI complet en 2018). Il n'a pas été approfondi dans le cadre la SLGRI.

En lieu et place, une évaluation du programme d'action du PAPI d'intention est réalisée ci-après afin de s'assurer de son exhaustivité et de sa cohérence vis-à-vis du PRGI et du périmètre TRI Centre.

L'évaluation est réalisée vis-à-vis des 7 axes de la politique de prévention des risques pour les aléas inondation terrestre et submersion marine.

Axe 0 - Animation

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Action	0.1;0.2 et 0.3 : Renforcer l'expertise technique 0.4 – Etude sur la gouvernance du futur PAPI complet	Aucune action
Bilan	Le programme d'action permet de répondre à l'axe 0.	Le programme d'action pourrait être complété sur le point suivant : • Renforcer l'expertise technique

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	1.1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations 1.2 : Optimiser les retours d'expérience 1.3 : Pose de repère de crues 1.4 : Animation et sensibilisation milieu scolaire 1.5 : Communication grand public 1.6 : Formation acteurs gestion du Risque Inondation 1.7 : Amélioration lame eau radar 1.8 : Renouvellement du radar	1.1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (partielle) 1.2 : Optimiser les retours d'expérience 1.3 : Pose de repère de crues 1.4 : Animation et sensibilisation milieu scolaire 1.6 : Formation acteurs gestion du risque Inondation
Bilan	Le programme d'action permet de répondre à l'axe 1.	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Amélioration de la connaissance de l'aléa • Mesures de réduction de l'aléa –> Schéma global de réduction du risque littoral

Axe 3 – L'alerte et la gestion de crise

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	3.2 : Mise en œuvre d'une signalétique de sécurisation des routes 3.3 : Finalisation, actualiser et faire vivre PCS et DICRIM 3.4 : AIGA (Adaptation d'information Géographique pour l'Alerte de crue)	3.1 : Signaler les routes et sites submersibles sur la commune du Gosier pour l'aléa submersion marine (houle cyclonique et tsunami). 3.3 : Finaliser, actualiser et faire vivre PCS et DICRIM
Bilan	Le programme d'action permet de répondre à l'axe 3.	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Elargir 3.1 aux autres communes avec forts enjeux littoraux

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	4.1: Assistance mise en œuvre SDGEP 4.2 : Elaboration SDGEP 4.3 : Révision PPR	4.3 : Révision PPRN
Bilan	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Révision des PLU pour intégration des prescriptions de gestion du risque inondation	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Elargir 3.1 aux autres communes avec forts enjeux littoraux

Axe 5 – Actions de réduction de vulnérabilité des biens et des personnes

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	5.1: Diffusion guide de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes 1.1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (stratégie réduction de la vulnérabilité)	5.1: Diffusion guide de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes 1.1 : Stratégie de réduction de la vulnérabilité
Bilan	Le programme d'action est suffisant pour répondre à l'axe 5.	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Analyse plus fine en lien avec l'amélioration de la connaissance de l'aléa

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	6.1 : Entretien des cours d'eau, canaux et ravines 6.2 : Localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche sites potentiels 1.1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (dimensionnement ouvrages)	
Bilan	Le programme d'action est suffisant pour répondre à l'axe 6.	Pas concerné

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Aléa	Inondation terrestre	Submersion marine
Actions	1.1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (dimensionnement ouvrages) 7.2 : Diagnostic barrage Petit Pérou	0.4 : Diagnostic des ouvrages littoraux (protection trait cote, érosion, inondation)
Bilan	Le programme d'action est suffisant pour répondre à l'axe 7.	Le programme d'action pourrait être complété sur les points suivants : • Complément sur le diagnostic des ouvrages existants : relevé topo, étude géotechnique. • Régularisation administrative des ouvrages • Définition d'un programme travaux de remise en état/mise en conformité des ouvrages existants. • Réduction de l'aléa (submersion marine, érosion y/c réchauffement climatique)

L'analyse précédente montre que le programme d'action du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds permet de répondre pleinement sur tous les axes de la prévention du risque inondation pour l'aléa inondation terrestre.
Pour l'aléa submersion marine, la politique de prévention du risque inondation est abordée partiellement et porte essentiellement sur la valorisation des données existantes dans la mise en œuvre des différentes actions (gestion de crise, réduction de la vulnérabilité,…). Elle pourrait être complétée sur ce point pour répondre aux objectifs du PGRI.

Le programme d'actions du PAPI d'intention est en cohérence avec la volonté initiale du PAPI axée sur la gestion du risque inondation terrestre des basins versants des grands fonds.

2.5 Les principaux enseignements du diagnostic mené dans le cadre de la SLGRI (2018)

2.5.1 Dispositifs et outils de protection existants

Les éléments ci-dessous synthétisent l'état d'avancement des différents dispositifs et outils de protection contre le risque inondation sur le territoire du TRI Centre.

Dispositif de prévisions :

- Renouvellement du radar du Moules en cours (action PAPI 1.7)
- AROME – modélisation maille fine (action PAPI 2.4)
- AIGA – Adaptation Information pour Alerte Crue (action PAPI 3.4) – Opérationnel non déployé

PCS et DICRIM :

- Actualisation en cours (action PAPI 3.3)

Schémas directeurs Pluviaux :

- Faits sur les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes
- En cours sur la commune de Baie Mahault.
- Démarches engagées pour la CARL et la CANGT (action PAPI 4.2)

Repère de crue :

- Aucun repère de crue sur le territoire PAPI. (action PAPI 1.3 en cours)
- Repères de crues posés par Baie-Mahault après Irma et Maria

Plan de Prévention des Risques Naturels

- En cours de révision pour les 7 communes (action PAPI 4.3)

Prises en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

- PLU existant sur toutes les communes du TRI Centre. Révision du PLU en cours sur la commune de Baie Mahault.
- Pas de zonage pluvial annexé aux PLU (en attente des SD pluviaux).

Ouvrages de protection existants

Il existe peu d'aménagement de protection du risque inondation sur le territoire du TRI Centre :

- Le Barrage de Petit-Pérou qui sert à l'écrêtement des crues pour la protection de la zone du Raizet.
  Le Diagnostic est finalisé. La régularisation administrative doit être engagée (action PAPI 7.2).
- Des protections littorales (en cours de recensement - action PAPI 0.4)

Gouvernance

- Pas de gouvernance globale sur le territoire de la SLGRI pour le moment.
- Etude en cours (action PAPI 0-4).

2.5.2 Aléas et enjeux

2.5.2.1 Périmètre du PAPI des Grands Fonds

Près de 18% de la population des 6 communes du territoire du PAPI, est concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau.
Les populations des communes de Pointe à Pitre, Morne à l'Eau et des Abymes sont les plus impactés avec respectivement 43.7%, 38% et 20.6% de population en zone inondable par débordement de cours d'eau.

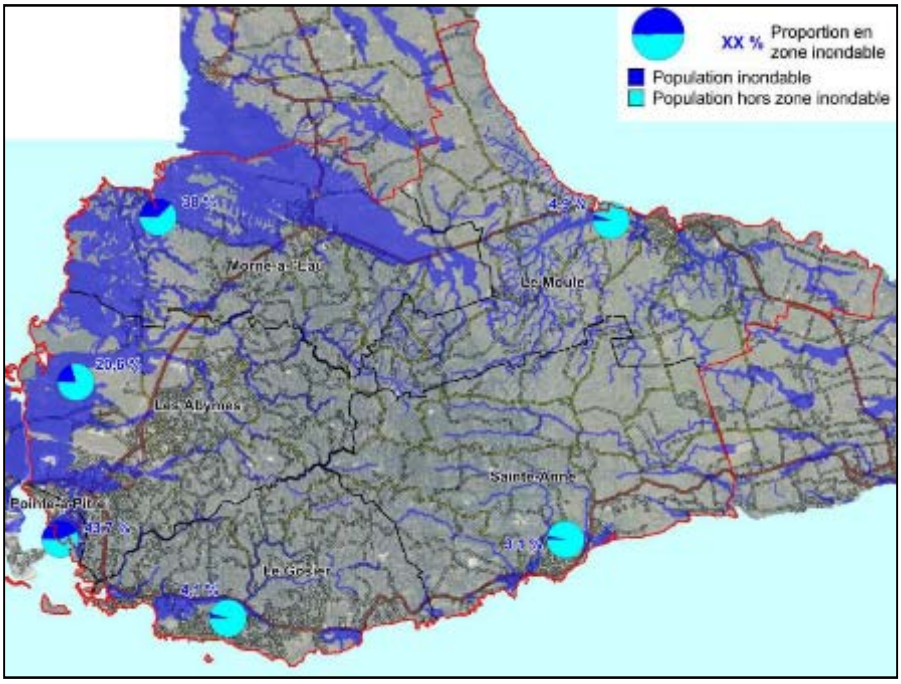

Figure 4 : Inondation terrestre sur le territoire du PAPI des grands Fonds (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014)

	Débordement de cours d'eau					
	Population totale	Population inondable	Proportion (%)	Emprise des habitations de plain-pied [ha]	Nombre d'établissements hospitaliers	Nombre d'établissements secondaires
Les Abymes	60 053	12 354	20,6	9,5	0	2
Le Gosier	27 370	1 119	4,1	3,2	0	0
Morne-à-l'Eau	16 703	6 352	38	30,8	0	1
Le Moule	21 027	1 029	4,9	3,0	0	0
Pointe-à-Pitre	17 542	7 668	43,7	0,9	0	2
Sainte-Anne	23 073	722	3,1	2,6	0	0
Total	**165 767**	**29 246**	**17,6**	**50**	**0**	**5**

Tableau 4 : Enjeux impactées par les inondations débordement de cours d'eau (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014)

Sur le territoire du PAPI, près de 31 000 personnes sont exposées à la submersion marine dont près de 13 000 sur Pointe-à-Pitre (ce qui représente 73% de la population de la commune) et 10 000 sur les Abymes (16% de la population communale totale). 11 écoles, 259 km de routes et 27 ha de bâtiments économiques sont également touchés.

	Submersion marine					
	Population totale	Population inondable	Proportion (%)	Emprise des habitations de plain-pied [ha]	Nombre d'établissements hospitaliers	Nombre d'établissements secondaires
Les Abymes	60 053	9 652	16,1	4,5	0	4
Le Gosier	27 370	1 908	7	4,2	0	0
Morne-à-l'Eau	16 703	2 826	16,9	14,4	0	0
Le Moule	21 027	683	3,2	1,5	0	1
Pointe-à-Pitre	17 542	12 818	73,1	1,9	0	5
Sainte-Anne	23 073	2 831	12,3	7,4	0	1
Total	**165 767**	**30718**	**18,5**	**33,9**	**0**	**11**

Tableau 5 : Enjeux impactées l'aléa submersion marine (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014)

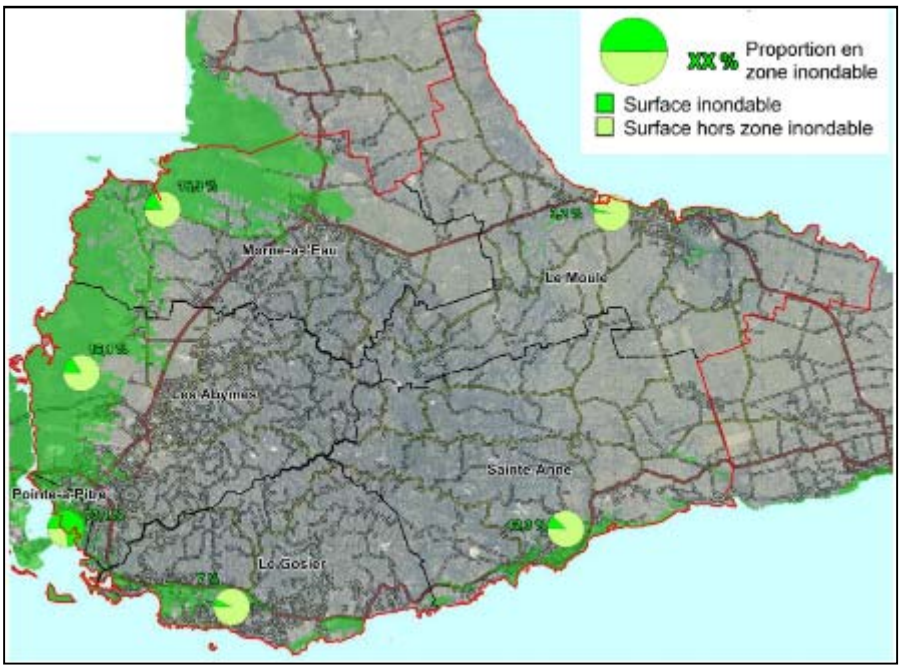

Figure 5 : Inondation par submersion marine sur le territoire du PAPI des Grands Fonds (source – Dossier de candidature du PAPI des Grand Fonds – Safege 2014)

2.5.2.2 Commune de Baie Mahault

<u>Aléa inondation terrestre :</u>

La commune de Baie Mahault est relativement peu impactée par l'aléa débordement de cours d'eau. Cela représente environ 10% des enjeux exposés à l'aléa inondation.

- Seules des habitations sont exposées à l'aléa débordement de cours d'eau. Elles représentent 56 % du total des structures exposées à l'ensemble des aléas.
- C'est sur la rivière Mahault que l'on dénombre le plus de structures vulnérables -c'est-à-dire les habitations-. 37 bâtis soit 90 % des enjeux exposés au débordement de cours d'eau.
- La rivière Houaromand et la rivière du Coin comptent, quant à elles, respectivement 4 habitations dans l'emprise de la zone inondable.

- Les principaux secteurs exposés sont les suivants :
    - Destrellan
    - Fond Sarrail
    - La Jaille
    - Belcourt / les Amandiers
    - Saint-Pierre (pont)
    - Gossain
    - Fond Riché
    - RN2 – Beausoleil
- **Pour un évènement d'occurrence fréquente, le montant des dommages est estimé à 632 k€. Ce chiffre est multiplié par 2 pour un évènement extrême.**

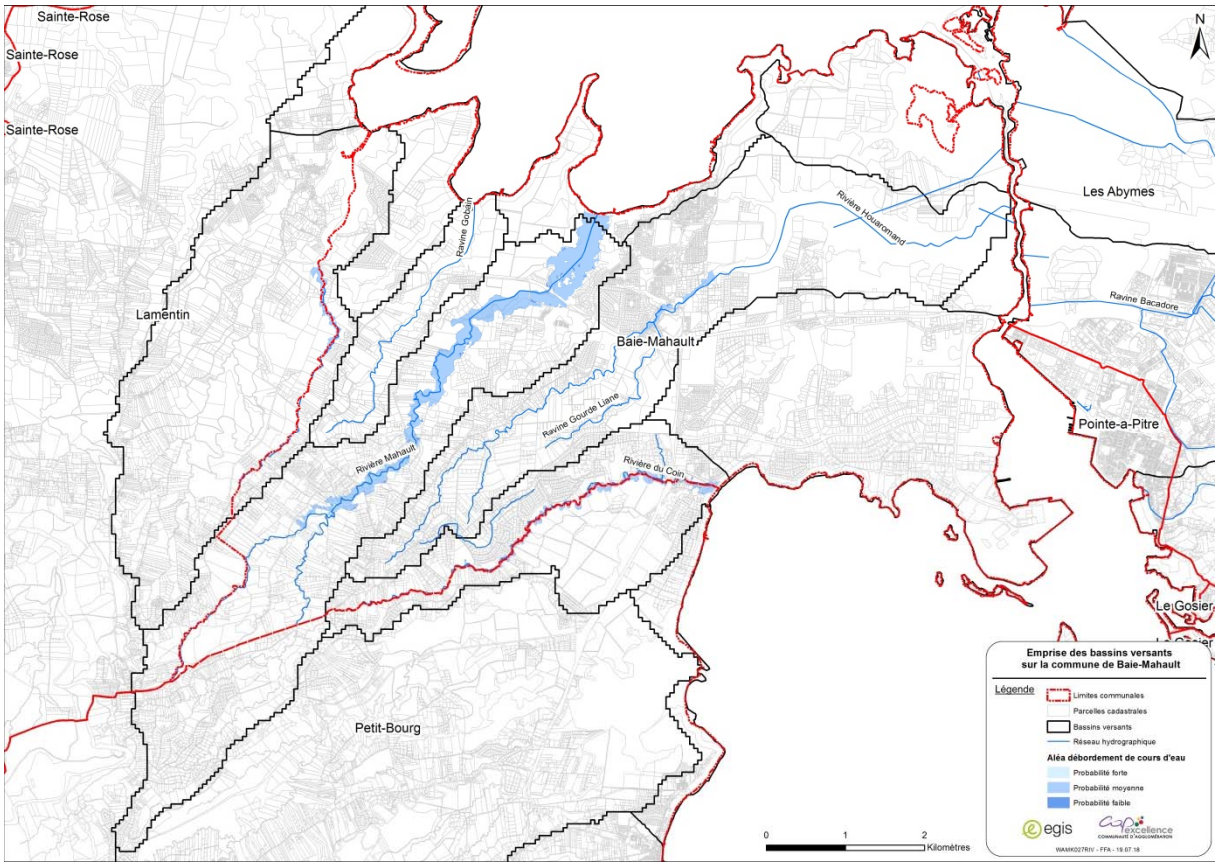

Figure 6 : Aléa inondation terrestre sur la commune de Baie Mahault

<u>Aléa inondation submersion marine :</u>

La submersion marine est indéniablement la source de risque inondation la plus dommageable sur la commune de Baie-Mahault (90% des structures exposées à l'aléa inondation).

- La vocation des bâtis exposés est principalement répartie entre des habitations (49 %) et des entreprises (50 %).
- Les entreprises exposées sont exclusivement situées sur le secteur de Jarry.
- 1 271 emplois sont exposés à la submersion marine (pour un évènement extrême).
- 2 établissements publics sont également impactés.

- **Les dommages causés par la submersion marine sont estimés entre 7.4 M € (pour un évènement de probabilité forte) à 93.3 M € (pour un évènement de probabilité faible).**

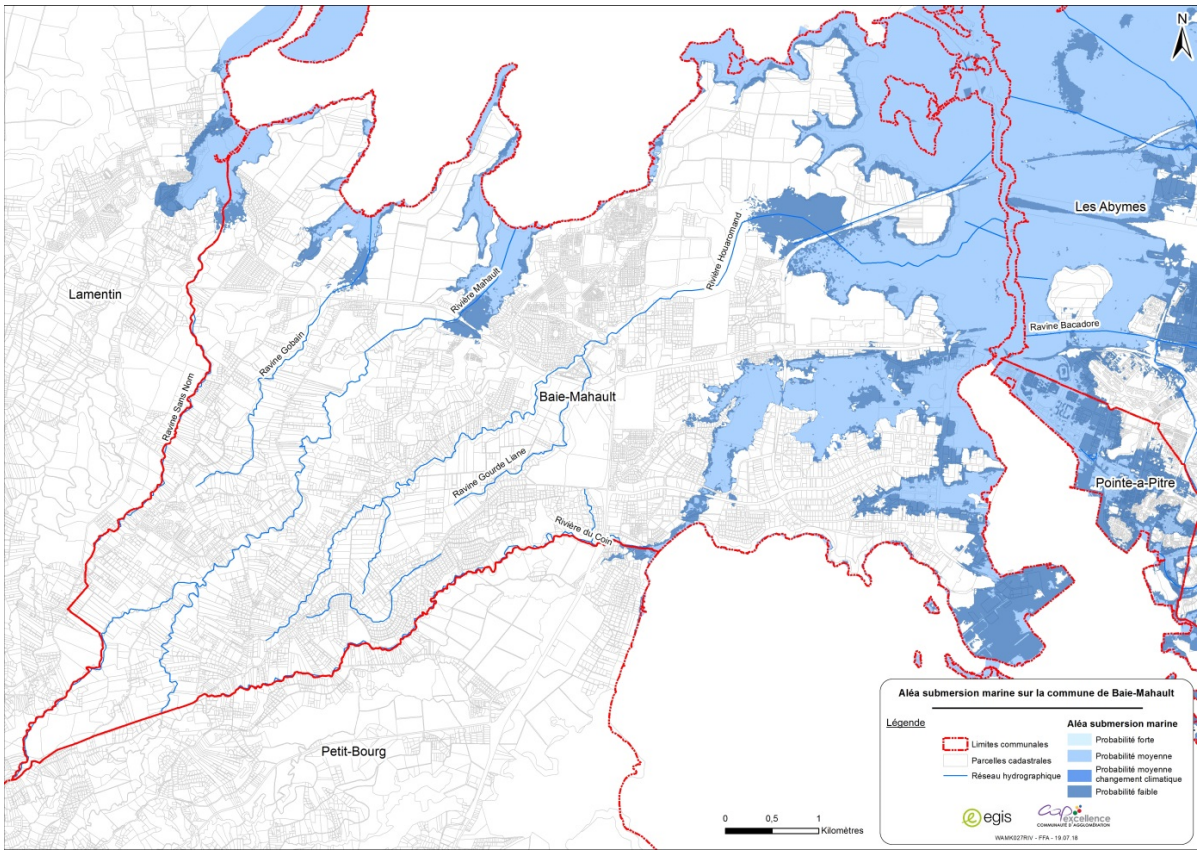

Figure 7 : Aléa submersion marine sur la commune de Baie Mahault

2.5.3 Pistes d'amélioration possible à l'issus de diagnostic

<u>Sur le Territoire de Baie Mahault :</u>

- Développer la culture du risque sur le territoire (à destination des populations et des acteurs locaux)
- Mutualiser les outils, les données existantes. Renforcer l'expertise.
- Intégrer la gestion des risques et des milieux naturels dans les politiques d'aménagement du territoire via, notamment, leur prise en compte dans les PLU / Limiter le ruissellement à la source.
- Améliorer la gestion de crise et mutualiser les moyens au niveau du territoire.
- Communiquer sur les outils de prévision et d'alerte actuellement en cours de déploiement.
- Améliorer l'entretien des cours d'eau en respectant le milieu – Coordination avec le diagnostic ONF.
- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées.

- Mesures de réduction de l'aléa (débordement et submersion marine) sur les secteurs avec des enjeux importants (Jarry …).

Sur l'ensemble du territoire TRI :

- Amélioration de la connaissance, et de la prévision de l'aléa submersion marine.
- Réduction de l'aléa submersion marine et érosion littorale sur les secteurs avec des enjeux importants.

3. Proposition de la SLGRI

Ce paragraphe vise à fournir les principes qui ont conduit à l'élaboration de la SLGRI du TRI Centre. Ces démarches ont été menées conjointement sur le territoire du TRI Centre
Ce périmètre a été fixé par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015.
Ces principes sont :

- Mener une démarche concertée
- Aboutir à une stratégie locale de gestion des risques inondation
- Etre conforme aux objectifs de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015.

3.1 Une démarche concertée

Les réunions suivantes ont été réalisées :

- 1 juin 2018 - COPIL 1 (commun PAPI/SLGRI) : Présentation de la démarche SLGRI et articulation avec le PAPI des Grands Fonds
- 18 juin 2018 (matin) : Ateliers de concertation pour le diagnostic de la commune de Baie Mahault.
- 10 juillet 2018 - COTECH 2 (commun PAPI/SLGRI) : présentation du diagnostic et proposition de SLGRI du TRI Centre.
- 20 juillet 2018 - COPIL 2 (commun PAPI/SLGRI) : présentation du diagnostic et proposition de SLGRI du TRI Centre.

L'approbation de la SLGRI par le Conseil Communautaire de CAP Excellence devra intervenir avant le 22 septembre sur la base du présent document.

3.2 Choix de la Stratégie

Les propositions suivantes ont été faites au Comité de Pilotage du 20 juillet 2018.

<u>Proposition n°1 :</u>

- Poursuivre les démarches engagées sur le périmètre TRI dont les actions du PAPI

Proposition n°2 :

- Poursuivre les démarches engagées sur le périmètre TRI dont les actions du PAPI
- Définir le périmètre, la gouvernance et l'outil adaptés pour porter une politique de prévention des **risques d'inondation par submersion marine** sur le TRI Centre

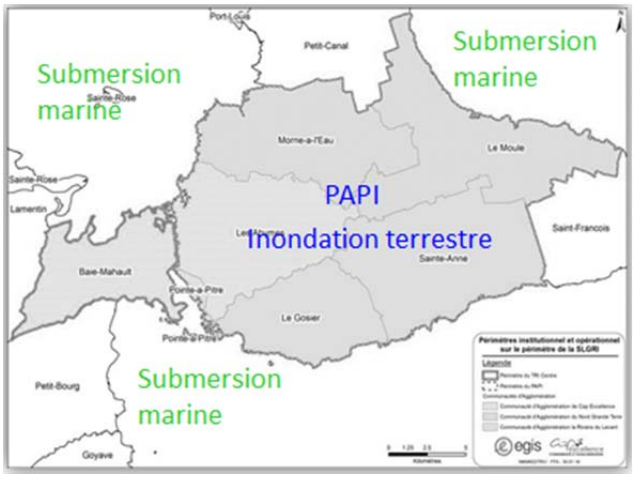

Proposition n°3 :

- Poursuivre les démarches engagées sur le périmètre TRI dont les actions du PAPI
- Définir le périmètre, la gouvernance et l'outil adaptés pour porter une politique de prévention des **risques d'inondation par submersion marine** sur le TRI Centre
- Définir le périmètre, la gouvernance et l'outil adaptés pour porter une politique de prévention des risques d'inondation terrestre sur Baie-Mahault

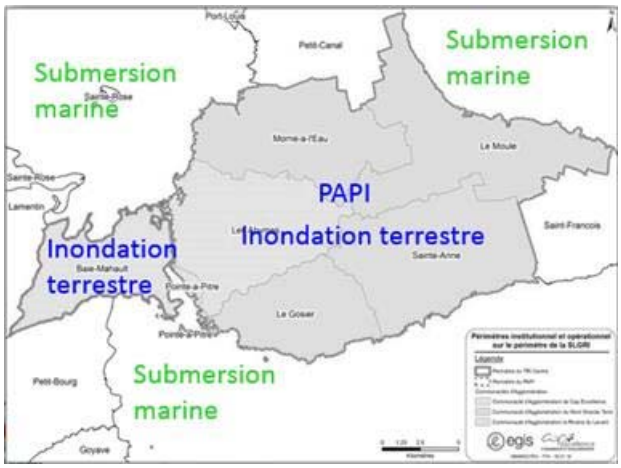

La proposition n°3 a été retenue par le Comité de Pilotage du 20 juillet 2018.

3.3 Dispositions de la SLGRI

Ce paragraphe vise à synthétiser les dispositions de la SLGRI sur le territoire du TRI Centre pour les 6 prochaines années.

Ces dispositions doivent:

- répondre aux objectifs du PGRI
- être en cohérence avec la stratégie partagée adoptée sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds

D1 - Porter une politique commune de gestion du risque d'inondation et mobiliser les différents acteurs du territoire de la SLGRI ;

- Poursuivre les démarches engagées sur le périmètre TRI dont les actions du PAPI d'intention ;
- Conforter et faire vivre le mode de gouvernance retenu pour le PAPI complet, et entretenir la mobilisation des élus et des partenaires ;
- Définir la gouvernance de la SLGRI et mobiliser les acteurs.
- Définir le périmètre, la gouvernance et l'outil adaptés pour porter une politique de prévention des risques d'inondation par submersion marine sur le TRI Centre ;
- Définir le périmètre, la gouvernance et l'outil adaptés pour porter une politique de prévention des risques d'inondation terrestre sur la commune de Baie-Mahault.

D2 - Assurer une meilleure coordination entre les politiques de gestion des risques d'inondation, de planification du territoire et de gestion des milieux naturels :

- Développer le lien entre risque d'inondation et urbanisme.

D3 - Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques dans leur globalité, pour :

- Disposer d'un diagnostic approfondi nécessaire à la définition d'une stratégie à moyen et long terme ;
- Cibler la communication, l'information et la prévention ;
- Ajuster la gestion du risque et la gestion de crise ;
- Affiner la prise en compte des aléas inondation dans les documents d'urbanisme et limiter l'augmentation de la vulnérabilité.

D4 - Renforcer la conscience du risque, sensibiliser et responsabiliser la population face aux pratiques inadaptées sur le territoire :

- Animation et sensibilisation en milieu scolaire ;
- Communication envers le grand public ;
- Formation des agents territoriaux.

D5 - Capitaliser sur les évènements passés et futurs pour développer la culture du risque :

- Mettre en œuvre des repères de crues ;
- Instaurer des mémoires écrites des évènements et retours d'expériences.

D6 -Renforcer la sauvegarde de la population :

- Faire vivre les PCS et les DICRIM.

D7 - Améliorer l'alerte et la surveillance

- Évaluer les pistes d'amélioration de l'observation et de la prévision.

D8 - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

- Définir et mettre en œuvre des mesures de réduction de l'aléa inondation terrestre pour les enjeux exposés.

- Définir et mettre en œuvre des mesures de réduction de l'aléa submersion marine pour les enjeux exposés.

3.3.1 Correspondance de la SLGRI avec le PGRI

La correspondance des dispositions de la SLGRI du TRI Centre avec les grands objectifs du PGRI est déclinée dans le tableau ci-dessous :

Grands objectifs PGRI	Dispositions SLGRI
OBJECTIF 1 : CONSTITUER ET CONSOLIDER LES MAITRES D'OUVRAGES / ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPETENCES	D1 - D2
OBJECTIF 2 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR	D2 - D3
OBJECTIF 3 : REDUIRE LA VULNERABILITE POUR DIMINUER LE COUT DES DOMMAGES	D2 - D4 - D8
OBJECTIF 4 : SAVOIR MIEUX VIVRE AVEC LE RISQUE	D4 - D5
OBJECTIF 5 : PLANIFIER LA GESTION DE CRISE	D6 - D7
OBJECTIF 6 : REDUIRE L'ALEA INONDATION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS	D8

Tableau 6 : Correspondance PGRI-SLGRI

- Études générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Egis Eau Siège social
889 Rue de la vieille poste
CS 89017
34965 - Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 139 000
Fax : 04 67 139 393
riv.egis-eau@egis.fr
http://www.egis-eau.fr